

Pau, le 06 septembre 2021

Lycée St Cricq : tentative d'annualisation du temps de travail

Le proviseur du lycée St Cricq a décidé que toutes les heures dédoublées en classe de première et terminale compteront pour 0,9h et pas 1h dans le service des enseignant-e-s ! Dans un courrier qui leur est adressé il écrit qu' « en première générale et en terminale générale les dédoublements et TP sont financés 0,9h pour 1h de face à face élèves sur 32,5 semaines ce qui couvre la période du 01.09.2021 au 15.06.2022 ». **Rappelons que nos services sont calculés sur 36 semaines.**

Pour le moment, la DSDEN64 et le rectorat soutiennent cette décision en disant que dans le cadre d'une « expérimentation », qui aurait été validée en CA au lycée St Cricq, c'est possible.

Pour le SNES-FSU, dont le secrétaire académique va recontacter le secrétaire général du rectorat sur cette affaire, la situation est très claire : un tel **dispositif est illégal**. En effet une expérimentation ne peut pas permettre à un chef d'établissement de ne pas respecter le décret statutaire de 2014 et l'autoriser à payer un-e enseignant-e 0,9h pour 1h faite. Il n'est pas possible d'expérimenter en ne respectant pas le droit.

Quant à l'annualisation, les textes disent qu'elle n'est pas possible sans accord de l'intéressé. Il semble que les enseignant-e-s de St Cricq, qui ont déposé un préavis de grève, ne soient pas d'accord pour dispenser 1h payée 0,9h.

Le chef d'établissement s'entête et fait la promotion de son idée en arguant que grâce aux heures ainsi récupérées, il a financé des options et des dédoublements supplémentaires. À l'heure où le SNES-FSU ne cesse de clamer que la réforme Blanquer lamine les options, un chef d'établissement zélé trouve la solution : **ne plus payer la totalité des heures de travail !**

Soulignons enfin que la direction du lycée affirme qu'il n'est pas possible de revenir en arrière car il faudrait alors refaire tous les services. Pourtant, dès juillet les collègues et la section départementale du SNES-FSU, avaient fait connaître leur refus de ce système, et il y avait alors largement le temps de préparer la rentrée dans le respect du statut des enseignant-e-s, garantie nationale impérative de leurs conditions d'emploi et de travail.

Le chantage sur les heures est inadmissible, elles doivent être données sans modification du nombre de groupes.

Les attaques contre nos statuts continuent de se multiplier. Mais nous agissons pour défendre nos métiers. Si vous rencontrez des situations problématiques, Contactez nous.

Professeur-e référent-e en lycée : une innovation... budgétaire

La réforme du lycée, en faisant exploser le groupe-classe, rend difficile le suivi des élèves et il arrive que le rôle de professeur principal ne trouve plus preneur. Pour remédier au problème, le ministère crée en catimini, au cœur de l'été (décret du 19 juillet 2021), une **nouvelle fonction**, qui reprend les missions du **professeur principal**, mais en étant **rémunéré deux fois moins**. L'idée est évidemment judicieuse du point de vue budgétaire : en effet comme il est possible d'être professeur-e référent-e plusieurs fois, dans le cas où les enseignant-e-s refuseraient collectivement d'être professeur-e principal-e, le chef d'établissement pourra faire appel à quelques « superprofs » zélé-e-s qui assureraient ainsi les missions de suivi et d'orientation dans plusieurs classes ! De plus, selon des premiers retours des établissements, il semble que parfois des chef-fe-s, pour rendre la mesure managériale attractive, couple le rôle de professeur référent avec des « avantages » supplémentaires (promesse de HSE, des heures d'ACO...).

Devoirs faits en sixième et autres dispositifs

Au lieu d'améliorer l'aide au sein de la classe et de diminuer les effectifs en recrutant massivement des professeurs statutaires, le ministère développe le dispositif « Devoirs faits » qui pourra être imposé aux élèves de Sixième en difficulté, ainsi que les « e-devoirs » faits avec des étudiants rémunérés 15,99 € de l'heure.

Les certifications Ev@lang (test de positionnement en anglais) et PIX (évaluation des compétences numériques) sont cette fois obligatoires et viennent s'ajouter aux innombrables dispositifs qui s'accumulent et font perdre le sens des apprentissages dans la classe.

COVID : l'impréparation administrative

Pour la deuxième année consécutive, la rentrée est placée sous le signe sanitaire de la COVID... et de l'impréparation de l'administration.

Alors que la décision de tenir obligatoirement un **CHSCT** de rentrée dans chaque département était connue depuis longtemps, il a fallu relancer le DASEN sur le sujet. Il y aura bien finalement un CHSCT extraordinaire dans notre département le jeudi 09/09. Il sera question de la mise en application du protocole sanitaire.

Nous n'avons actuellement évidemment pas de précision sur l'organisation de la vaccination des élèves dans les établissements, sur d'éventuels moyens supplémentaires en personnels de surveillance, ou encore aucun engagement pour équiper les salles de classe de détecteurs de CO₂.

Concernant la dotation des établissements en **AED supplémentaires** dans le cadre de la crise sanitaire, il est à noter que si la rectrice a communiqué fin août en ce sens auprès des chef-fe-s d'établissement de manière affirmative, sur le terrain la réalité est toute autre. Le secrétaire général du rectorat a déclaré la semaine dernière au secrétaire académique du SNES-FSU que cette information était à confirmer et donc en contradiction avec la communication de la rectrice. Vendredi 3 septembre, les établissements n'ont pas les dotations, ce qui en dit long sur l'état de préparation des conditions fondamentales de la rentrée.

Pourtant de nombreux-ses- AED sont disponibles et n'attendent que l'enveloppe budgétaire pour commencer leur mission.

Forte mobilisation au lycée Louis de Foix

Depuis un an nous avons alerté la DSDEN de la souffrance psychologique d'une majorité des personnels de l'établissement, et pour certains la situation est désormais extrêmement inquiétante. Le mépris et le mal-être croissant ressentis depuis deux ans ont poussé plusieurs personnels à demander consultation auprès de l'assistante sociale et du médecin du travail du service RH du rectorat, à des arrêts de travail, ont provoqué la démission du collègue des enseignants élus au CA.

Aujourd'hui, une cinquantaine de professeurs, pour partie en grève, se sont rassemblés devant l'établissement. Nos collègues souhaitent obtenir au plus vite une audience auprès des services du rectorat. La situation est tellement dégradée qu'ils exigent d'être reçus hors la présence du chef d'établissement.

Le SNES académique, en accord avec le SNES départemental, demande une enquête administrative ainsi qu'une enquête CHSCT.

Vos retours sur la rentrée

Merci de nous faire remonter, snes64@bordeaux.snes.edu, tous les problèmes rencontrés lors de cette rentrée 2021 : modifications de structure, personnels (professeurs, vie scolaire, administratifs, agents d'entretien) manquants, effectifs, protocole sanitaire, manques de professeurs principaux

Jeudi 23 septembre

A l'appel de l'intersyndicale nationale FSU, CGT, FO, Sud Education, préparons la mobilisation du jeudi 23 septembre dans l'Education Nationale : salaires, moyens, métiers...

<https://www.snes.edu/article/communiques/pour-un-plan-durgence-dans-education-appel-a-se-mobiliser-des-la-rentree/>

Pensez dès maintenant à déposer une heure mensuelle d'information syndicale et n'hésitez pas à faire appel à nous pour venir l'animer avec vous.